



Développement EDF EN Canada

## Parc éolien du Mont-Rothery

### Avis de projet

Déposé au ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

12 novembre 2012



## □ TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET .....	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET .....	1
3	TITRE DU PROJET .....	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET .....	2
5	LOCALISATION DU PROJET .....	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS .....	2
7	DESCRIPTION DU PROJET .....	2
7.1	Phase développement.....	3
7.2	Phase construction.....	3
7.3	Phase exploitation .....	3
7.4	Phase démantèlement .....	4
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET .....	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS .....	4
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET .....	5
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES .....	5
12	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC .....	5

## □ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du projet - Parc éolien du Mont-Rothery



<b>À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs</b>	<b>Date de réception</b> <b>Numéro de dossier</b>
--	--

## 1 Initiateur du projet

Nom :	Développement EDF EN Canada inc., pour et au nom d'EEN CA Clermont S.E.C.	
Adresse :	1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910 ----- Montréal (Québec) H3B 1H4	
Téléphone :	514-397-9997	
Télécopieur :	514-789-2807	
Courriel :	Sebastien.Goupil-Dumont@edf-en.ca	
Responsable du projet :	Sébastien Goupil-Dumont, gestionnaire développement de projets	
<i>Obligatoire</i> : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	Développement EDF EN Canada inc. : 1165256885	EEN CA Clermont S.E.C : 3365259483

## 2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement	
Adresse :	895, boulevard Perron, ----- Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0	
Téléphone :	418-364-3139	
Télécopieur :	418-364-3199	
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com	
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay Coordonnatrice de l'étude d'impact	

### 3 Titre du projet

Parc éolien du Mont-Rothery

### 4 Objectifs et justification du projet

Développement EDF EN Canada inc. envisage de déplacer le projet de parc éolien de Clermont sur des territoires non organisés (TNO) situés à proximité de la municipalité de Murdochville. Le projet de Clermont a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le contexte de l'appel d'offres A/O 2005-03 pour 2 000 MW d'énergie éolienne. Le projet déplacé et renommé parc éolien du Mont-Rothery prévoit l'installation de 37 éoliennes de 2 MW chacune, pour un parc d'une puissance nominale de 74 MW.

La mise en service du parc éolien du Mont-Rothery est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015, afin de respecter les échéances du contrat signé avec Hydro-Québec Distribution pour le projet éolien de Clermont.

Le projet de parc éolien du Mont-Rothery se démarque, entre autres, par son coût de production concurrentiel, par sa faisabilité technique, par la qualité de son gisement éolien et par son acceptabilité sur le plan environnemental. En effet, les secteurs prévus pour l'implantation des éoliennes sont majoritairement des secteurs où des coupes forestières industrielles ont été réalisées dans les dernières années.

### 5 Localisation du projet

La localisation des éoliennes et du réseau collecteur est prévue sur un territoire, le domaine du parc éolien, compris dans le TNO Collines-du-Basque (MRC de La Côte-de-Gaspé) ainsi que dans le TNO Mont-Albert (MRC de La Haute-Gaspésie). Le domaine prévu pour le parc éolien est présenté à l'annexe A. Il correspond au territoire de 7 070 ha de l'offre de réserve de superficie émise par le MRNF le 12 avril 2012 (référence n° 170530). Cette offre est conditionnelle à ce qu'Hydro-Québec accepte le déplacement du projet. Le plan d'implantation des éoliennes et des chemins reste à déterminer.

### 6 Propriété des terrains

Le domaine du parc éolien est situé en terres publiques qui appartiennent au gouvernement du Québec.

### 7 Description du projet

L'initiateur prévoit l'implantation d'un parc d'une puissance de 74 MW déployée par 37 éoliennes de 2 MW chacune. Le parc éolien vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur, tout en respectant les éléments environnementaux à protéger.

Le projet de parc éolien se divise en quatre phases : développement, construction, exploitation et démantèlement, dont les 3 dernières seront chacune détaillées, en termes d'impacts sur l'environnement dans l'étude.

### 7.1 Phase développement

Les principales activités de la phase développement sont les suivantes :

- Sécurisation des terres;
- Installation de mâts de mesure des vents;
- Arpentage pour descriptions techniques et permis;
- Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement;
- Consultation du public et relations avec les communautés;
- Obtention de certificats d'autorisation et permis.

### 7.2 Phase construction

Les principales activités de la phase construction comprennent :

- la mobilisation du chantier;
- le transport et la circulation;
- le déboisement et le décapage des superficies requises (chemins et aires d'implantation des éoliennes);
- la construction et l'amélioration des chemins;
- l'installation des éoliennes (coulage des fondations et assemblage des tours, nacelles et pales);
- l'aménagement du réseau collecteur (réseau électrique reliant chacune des éoliennes au poste de raccordement), du poste de raccordement et du bâtiment d'exploitation et de maintenance;
- la remise en état des aires de travail.

Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton, de différents types selon la nature du sol. S'ils s'avèrent nécessaires, des travaux de dynamitage pourraient être réalisés. Les pièces des éoliennes (tours, rotors, nacelles, pales) seront installées à l'aide de grues.

L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur et les mesures spécifiées à l'étude d'impact sur l'environnement, au décret gouvernemental ainsi qu'à d'autres permis et autorisations.

### 7.3 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à veiller au bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du parc éolien.

Les activités de la phase exploitation comprennent :

- le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation des employés pour l'entretien et la maintenance;

- l'entretien des équipements et infrastructures.

Lors de la phase exploitation du parc éolien, des suivis relatifs à diverses composantes environnementales seront réalisés, selon un programme élaboré conformément aux exigences des autorités. Les composantes qui feront l'objet de ces suivis seront déterminées selon la nature des impacts appréhendés.

#### 7.4 Phase démantèlement

À la fin de la phase exploitation, les équipements du parc seront démantelés, à l'exception d'une portion des bases de béton, en profondeur, qui demeureront dans le sol. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés vers un site d'enfouissement ou de dépôt autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements applicables et selon les engagements pris dans le contrat d'achat d'électricité.

## 8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du parc éolien tiendra compte des composantes du milieu identifiées lors des études préliminaires réalisées en 2011 et 2012, lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et lors des démarches effectuées ou à venir auprès des intervenants du milieu. Une étude d'impact sur l'environnement sera présentée au MDDEFP. Elle comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain composant la zone d'étude qui sera établie pour le projet de parc éolien du Mont-Rothery.

Le relief du domaine du parc éolien projeté est montagneux. Une dizaine de lacs y sont présents, les principaux étant le lac Creux et le lac Long (annexe A). Le projet se situe dans les bassins versants de la rivière York et de la rivière Madeleine. Le lac York est situé à l'ouest du domaine du parc éolien, à l'extérieur de ses limites.

C'est un territoire principalement forestier et des activités de coupes et d'éclaircie y ont été réalisées dans les dernières décennies. Parmi les espèces fauniques à statut particulier potentiellement présentes, l'omble chevalier se trouve dans le lac York, en périphérie du domaine du parc éolien, et la grive de Bicknell fréquente certains sommets du domaine en période de nidification.

Quelques baux de location à des fins de villégiature (7) et d'abris sommaires (3) ont été accordés sur les terres publiques du domaine du parc éolien. De tels baux ont aussi été accordés en bordure du lac York en périphérie du domaine, à l'extérieur de celui-ci. Les alentours de ces lacs sont identifiés par le ministère comme des sites de villégiature regroupés et des sites de récréation et plein air.

## 9 Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien du Mont-Rothery présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation, et au besoin des mesures de compensation, seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque ce sera possible.



Les principales composantes pouvant subir un impact durant la phase construction sont les peuplements forestiers, les habitats fauniques et les sols, en raison des activités de déboisement et de construction des chemins. Des inventaires de la faune avienne et des chauves-souris ont été effectués par l'initiateur. Les protocoles de ces inventaires ont été approuvés par les représentants du MRN. Les résultats seront présentés et analysés dans l'étude d'impact sur l'environnement.

En phase exploitation, la faune avienne et les chiroptères courent potentiellement un risque de collision avec les éoliennes. Les études et les suivis dans les parcs éoliens en exploitation en milieu forestier montagneux au Québec rapportent généralement un faible taux de mortalité causée par les éoliennes comparativement aux taux de mortalité causée par d'autres structures anthropiques en hauteur comme les édifices, les fenêtres ou les tours de télécommunication.

Une distance minimale d'implantation d'une éolienne par rapport à un bâtiment associé à un bail de villégiature sera respectée, ce qui limitera les impacts sonores éventuels à ces sites.

Une analyse sera réalisée pour évaluer l'impact visuel du parc éolien dans le paysage et à partir des sites d'intérêt, notamment le lac York. L'impact cumulatif de ce parc éolien projeté avec les parcs éoliens existants sera analysé. Des simulations visuelles permettront d'illustrer ces impacts appréhendés.

Des retombées économiques sont prévues dans la région par le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien. La création de plusieurs emplois ainsi que des retombées économiques indirectes sont prévues durant les quatre phases de réalisation du projet.

Le plan d'implantation des équipements et des chemins du parc éolien sera conçu de manière à assurer sa conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables dans le cadre du développement d'un tel projet, notamment les règlements de contrôle intérimaire sur l'implantation d'éolienne des MRC concernées. La localisation des éoliennes et des chemins sera présentée dans l'étude d'impact sur l'environnement.

## 10 Calendrier de réalisation du projet

Certains travaux comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient débuter au cours de l'année 2014. Les travaux se poursuivront jusqu'à la mise en service du parc éolien qui est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## 11 Phases ultérieures et projets connexes

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure au projet ni aucun autre projet connexe.

## 12 Modalités de consultation du public

Le processus de consultation publique prendra la forme de rencontres d'information avec la population et les intervenants locaux. Dans le cadre du projet de parc éolien du Mont-Rothery, les organismes suivants ont déjà été rencontrés pour discuter de l'implantation d'éoliennes en terres publiques :

- Ministère des Ressources naturelles;

- Ville de Murdochville;
- MRC de La Côte-de-Gaspé;
- MRC de La Haute-Gaspésie;
- Villégiateurs, chasseurs.

D'autres groupes concernés par le territoire seront aussi rencontrés en cours de processus de développement du projet. L'initiateur prévoit également la tenue de portes ouvertes afin d'informer et de consulter la population.

*Je certifie que, à ma connaissance, tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, en date du 12 novembre 2012.*

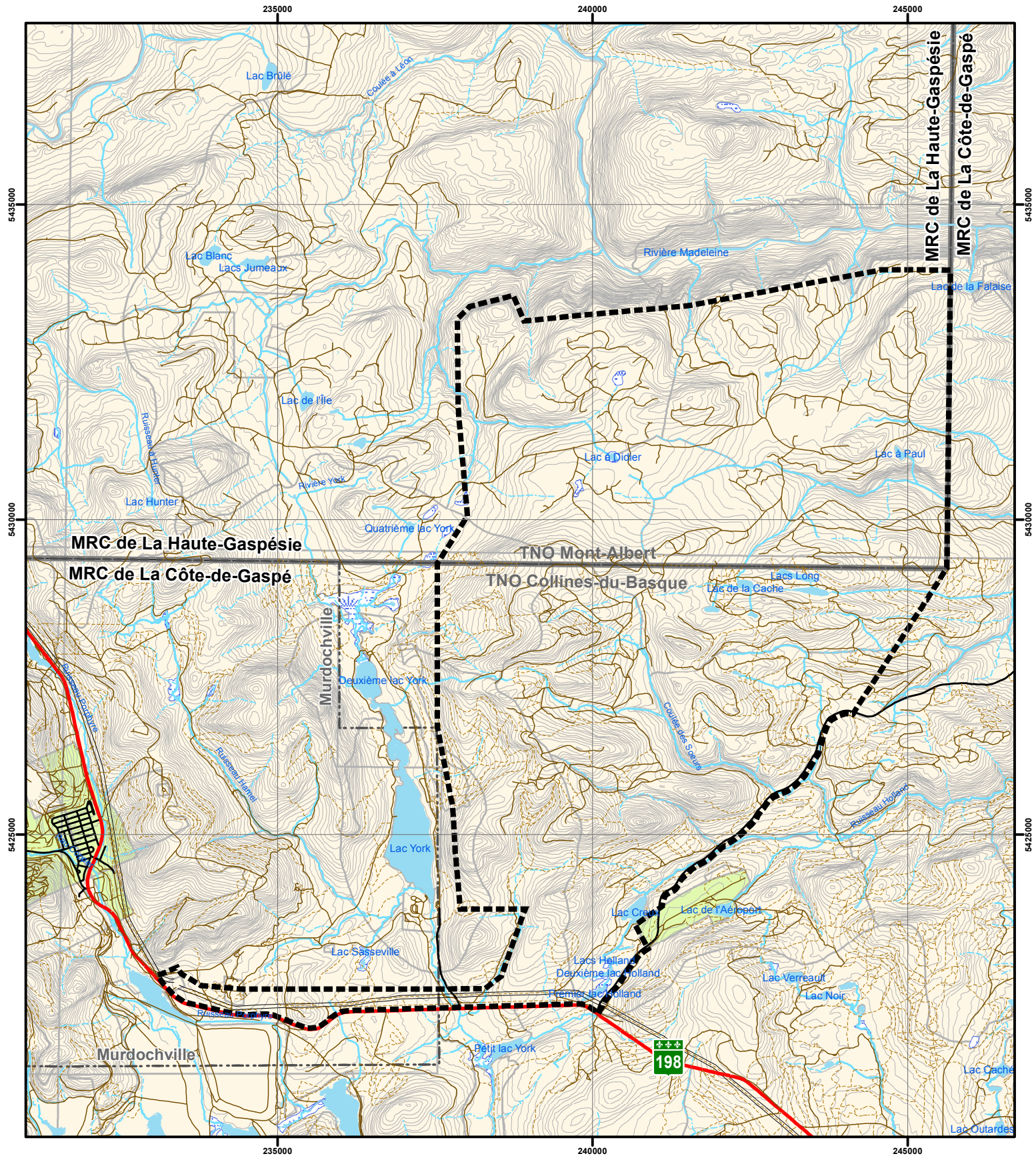


Sébastien Goupil-Dumont  
Gestionnaire développement de projets  
Développement EDF EN Canada inc.

## *Annexe A Localisation du projet - Parc éolien du Mont-Rothery*



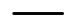











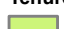




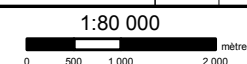



Parc éolien du Mont-Rothery

### Localisation du projet

-  Domaine du parc éolien
- Autres éléments**
-  Route régionale pavée
-  Route pavée
-  Chemin non pavé
-  Chemin non carrossable
-  Ligne de transport d'énergie
-  Courbe de niveau (équid. : 10 mètres)

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau
-  Limite municipale
-  Limite des MRC
- Tenures**
-  Privée
-  Publique

  <b>1:80 000</b> mètres	
Date : 13 novembre 2012 Sources : BDTO, SIEP	NRéf. : EDFMUR02 - AVP Projection : MTM 5, NAD 83







EDF EN Canada  
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Canada

[www.edf-en.ca](http://www.edf-en.ca)